

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
21/10/2020

Dossier complet le :
21/10/2020

N° d'enregistrement :
f09320p0246

1. Intitulé du projet

Confortement de la falaise de la plage du Massacan

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de La Garde

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Louis MASSON, Maire de La Garde

RCS / SIRET

2 1 8 3 0 0 6 2 2 0 0 0 1 4

Forme juridique

Collectivité publique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14° Travaux, ouvrages et aménagements dans un espace remarquable du littoral.	Tous travaux, ouvrages ou aménagements

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La falaise de la plage du Massacan, située sur la commune de La Garde (83), borde sur un linéaire d'environ 350m un plateau sur lequel sont installées une douzaine de propriétés privées. En 2014, un important éboulement s'est produit sous l'une de ces propriétés - parcelle AW268 - entraînant son évacuation. La mairie de La GARDE souhaite réaliser des travaux de confortement à titre préventif.

Côté Ouest la zone à conforter se situe dans une sorte de concavité de 60m de largeur avec la présence de front/talus rocheux irréguliers d'une hauteur variant de 5 à 30m, s'amenuisant progressivement d'Ouest en Est. Côté Est, il s'agit d'un secteur plus homogène constitué d'une falaise verticale de 30 à 40m puis d'un talus rocheux/éboueux plus ou moins stable en partie basse. Les largeurs de la falaises sont de 35 à 85m.

Les travaux consistent, selon les zones en : un débroussaillage, une purge de sécurité, une pose d'ancrages de 3 à 12m de profondeur, de comblements béton, une mise en place de contrefort en béton armé, la mise en œuvre de béton projeté d'épaisseur de 20 à 30cm, la pose de sarbacanes, la pose de filets anti-chute en inox et la mise en œuvre de paroi clouée.

Les travaux comprendront la mise en place d'une paroi clouée en béton projeté sous les parcelles Est et d'un grillage inox assorti d'une revégétalisation des talus sous les parcelles Ouest.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en priorité à sécuriser les parcelles identifiées par les études antérieures du BRGM et IMSRN comme les plus menacées vis-à-vis des risques d'éboulements majeurs. De tels événements sont susceptibles d'affecter les enjeux (habitations, terrasses, piscines) situés en tête de falaise. En parallèle ces travaux permettront la sécurisation de la plage du Massacan actuellement interdite au public en raison des risques d'éboulements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les principes suivants seront appliqués pour les travaux

Intervention sur la chantier à l'aide de grues implantées chez M. VENTE (AW261) et M.PONSOT (AW286-287) surtout pour le matériel : foreuse, barres, filets, ... après abattage de certains arbres gênants pour les manœuvres. La grue sera fondée sur micro-pieux. L'acheminement et la circulation des hommes sur le chantier se feront sur cordes et lignes de vie.

Les zones travaillées feront l'objet d'un débroussaillage préalable avec évacuation des déchets.

Le purges seront légères, effectuées manuellement ou à la barre à mine/écarteur.

Les barres seront forcées à l'aide de foreuses spittées au rocher, puis injectées à l'aide d'un coulis de ciment.

Les filets INOX seront plaqués au rocher (après mise en place d'une géonatte de type COCO ou équivalent). puis fixés sur les ancrages avec des plaques à griffes et ligaturés maille à maille sur le câble de contour à l'agrafeuse pneumatique.

Le béton vibré sera projeté avant la mise en place de la teinte de finition RAL 101.

Les rebus de béton projetés seront récupérés par des écrans provisoires implantés en pieds de falaise puis évacués du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune intervention en sera prévue en phase d'exploitation. Une fois les travaux de sécurisation réalisés le site reprendra ses fonctions naturelles et existantes : habitations, zone naturelle boisée et falaise, etc ...

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau).

Demande d'autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de débroussaillage : 824m ² .	
Surface totale de purge : 1 400m ² .	
Surfaces de béton projeté (épaisseur) : 30m ² (20cm); 840m ² (30cm).	
Surface totale de filet inox végétalisé : 360m ² .	
Nombre total d'ancrages de diamètre 90mm (longueur) : 8 (12m); 9 (11m); 17 (10m); 22 (8m); 17 (7m); 18 (6m); 9 (5m) et 18 (3m).	
Nombre total d'ancrages de diamètre 110mm (longueur) : 5 (11m); 15 (10m); 77 (8m); 6 (7m); 6 (6m); 6 (5m) et 7 (4m).	
Nombre de croix de Saint André : 5.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 59' 16" _E Lat. 43° 06' 23" _N

Commune de La Garde, Falaise
Sainte Marguerite.

Les coordonnées indiquées sont
celles des parcelles Est.

Etude d'impact EO-NED:

Ouest AW378-366

Est AW373

Mission 62PRO AWEA:

Ouest AW481, AW261 et AW260

Est AW348-285 et AW286-287

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " _ Lat. ___ ° ___ ' ___ " _

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " _ Lat. ___ ° ___ ' ___ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui ☐

Non ☐

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Zone de projet située à environ 100m de la ZNIEFF terrestre (Pointe de Sainte Marguerite) et environ 80m de la ZNIEFF marine (Du Mourillon à la pointe de Carqueiranne).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet est situé sur la commune de La Garde.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet est situé dans l'aire d'adhésion du parc national marin de Port Cros et à environ 80m de l'aire marine adjacente au parc naturel marin.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet est situé dans un espace remarquable du littoral au titre du Code de l'Urbanisme.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvement de terrain et d'inondation approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Projet situé dans le site inscrit "Terrains du lotissement désigné sous le nom de terre promise".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Purge de 1 400m ³ de falaise.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Utilisation de 300 m ³ de béton.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	ECOMED a réalisé un diagnostic et une évaluation des impacts et des mesures à mettre en place pour éviter et réduire les impacts sur le projet. Le rapport, qui porte sur l'intégralité de la falaise, est annexé au présent document. Les enjeux sont les espèces invasives, oiseaux, chiroptères. Après la mise en place des mesures préconisées, ECOMED estime que les impacts résiduels des travaux de confortement de la falaise seront non significatifs sur les espèces à enjeux. Ainsi ces travaux ne sont pas en mesure à remettre en cause le bon état de conservation des espèces et habitats présents dans le secteur d'influence du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est mis en œuvre pour limiter les effets du risque "mouvements de terrain" existant sur la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Les déplacements concernent les opérations d'amené et repli des engins de chantier, du matériel et des matériaux nécessaires et l'évacuation des déchets générés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les opérations de purge et de mises en place des barres d'ancrage seront bruyantes (diurne exclusivement).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les résidus de purge ainsi que les excédants de béton seront des déchets inertes. Le projet ne prévoit pas de générer des déchets non dangereux ou dangereux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet prend scrupuleusement en compte la protection des personnes et des biens.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures mises en place seront les suivantes :

- Suivi environnemental du chantier par un écologue.
- Gestion des espèces envahissantes.
- Adaptation du calendrier des travaux afin d'éviter les périodes de reproduction des espèces à enjeux.
- Comblement des fissures avant le démarrage des travaux pour éviter tout impact sur les chiroptères fissuricoles.
- Bruits de chantier uniquement diurne et sur de courtes périodes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux prévus sont des travaux de confinement qui ne modifient pas les usages ou la géométrie du site. Une fois les travaux terminés, le site retrouvera son fonctionnement actuel (naturel et en termes d'usages). Les travaux seront donc par nature limités dans le temps et ponctuels. Les enjeux relevés sont principalement des enjeux naturels et les mesures prévues permettent d'éviter tout impact sur les espèces floristiques et/ou faunistiques à enjeux dans la zone d'influence du projet. Les études menées ont portées sur la totalité de la falaise comprenant les zones du projet.

Ainsi nous estimons que ces travaux devraient être dispensés d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 4 : Volet naturel de l'étude d'impact - projet de sécurisation des falaises de MASSACAN - ECOMED 2009-RP3327-EM-RP-VNEI-SECUR-VILLE-LAGARDE83-V2

Annexe 5 : Etude G2PRO - ANTEA Rapport B105079-V2 en date du 04 septembre 2020.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Garde

le,

20 octobre 2020

Le Maire, Monsieur Jean-Louis MASSON

Signature

